



## SYNDICAT MIXTE OUVERT « Deux-Sèvres Numérique »

Comité syndical - Séance du vendredi 7 avril 2023

Préfecture des Deux-Sèvres

DELIBERATION N°2023-09

17 AVR. 2023

### COTISATIONS 2023

- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (Avicca)
- Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (Adullact)
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (Fnccr)

Date de la convocation : 31 mars 2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Nombre de délégués présents : 15

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 20

**Vu le Code général des collectivités territoriales, pris en ses articles L.1411-5, L.1414-2 , L.1611-4, L.3311-1 et L.3312-1 à L.3312-6, L.5721-1 et suivants ;**

**Vu le Code des juridictions financières et notamment son article L.211-4 ;**

**Vu la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, et plus précisément son article 6 ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2016 portant création du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 portant adhésion de la Communauté d'agglomération du Niortais au Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;**

**Vu les statuts du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » ;**

**Vu la délibération n° 2018-8 A du 15 juin 2018 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a créé la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » ;**

**Vu la délibération n° 2023-05 du 7 avril 2023 par laquelle le Comité syndical du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » a inscrit les crédits correspondants ;**

*Vu l'avis favorable de la Régie « Déploiement du réseau fibre optique en Deux-Sèvres » en date du 7 avril 2023 ;*

*Considérant que le Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique » peut être amené à adhérer à différents organismes dans le cadre de ses compétences ;*

**LE COMITE SYNDICAL du Syndicat mixte ouvert " Deux-Sèvres Numérique ", après en avoir délibéré, DÉCIDE :**

**ARTICLE UNIQUE**

**\* d'allouer, au titre de l'année 2023, les cotisations aux associations suivantes :**

- Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel (AVICCA) pour un montant annuel de 4 190 €.
- Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales (ADULLACT) pour un montant de 250 € ;
- Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) pour un montant de 5 100 €.

**\* de verser ces sommes correspondant aux montants des cotisations pour l'année 2023.**

**\* de prélever les crédits nécessaires, soit 9 540 €, au chapitre 011, article 6281 du budget principal du Syndicat mixte ouvert « Deux-Sèvres Numérique ».**

Le Président,



René BAURUEL



Comité syndical SMO " Deux-Sèvres Numérique " du 7 Avril 2023  
Feuille de présence

Communauté de Commune ou Agglo	Nom et Prénom	Statut	Présence O/N	EMARGEMENT	Observations
Airvaudais et du val du Thouet	FOUILLET Olivier	T	O		départ 16h15 pouvoir à M BUREAU
Airvaudais et du val du Thouet	RICHARD Françoise	S			
Bocage Bressuirais	NOURISSON-ENOND Maryse	T	O		A le pouvoir de M BUREAU
Bocage Bressuirais	PETRAUD Gilles	T	N		Donne pouvoir à M LAGOGUEE (X)
Bocage Bressuirais	LAGOGUEE Pascal	T	O		A le pouvoir de M PETRAUD
Bocage Bressuirais	BUREAU Pierre	T	N		Donne pouvoir à Mme NOURISSON ENOND
Bocage Bressuirais	POUSIN Claude	S			
Bocage Bressuirais	MARY François	S			
Bocage Bressuirais	ROUE Rodolphe	S			
Bocage Bressuirais	PIERRE Gérard	S			
Haut Val de Sèvre	COSSET Joël	T	N		
Haut Val de Sèvre	MACE Erwan	T			
Haut Val de Sèvre	JOLLIT Daniel	S			
Haut Val de Sèvre	BARATON Damien	S			
Mellois en Poitou	CACLIN Philippe	T			
Mellois en Poitou	GRIFFAULT Sylvain	T	N		Excusé
Mellois en Poitou	RAGOT Nicolas	T	N		Excusé
Mellois en Poitou	ROUXEL Patricia	S			
Mellois en Poitou	BINET Frédérique	S			
Mellois en Poitou	VALERY Nicolas	S			
Parthenay Gâtine	ALLARD Emmanuel	T	O		A le pouvoir de Mme Robin
Parthenay Gâtine	BARDET Jean-Luc	T			
Parthenay Gâtine	ROBIN Pascale	T	N		Donne pouvoir à M Allard
Parthenay Gâtine	GUERINEAU Louis Marie	S			
Parthenay Gâtine	PASQUIER Thierry	S			
Parthenay Gâtine	PRIEUR Jean Michel	S			
Thouarsais	DESSEVRES Pierre Emmanuel	T			
Thouarsais	BRUNET Martial	T	O		
Thouarsais	MORICEAU Roland	T			
Thouarsais	GUILLOT Christophe	S			
Thouarsais	AIGRON Lionel	S			
Thouarsais	GUINUT Hélène	S			
Val de Gâtine	ATTOU Yves	T			

Val de Gâtine	DUMOULIN Guillaume	T	O	→	départ 16h
Val de Gâtine	BECHY Sandrine	S			
Val de Gâtine	SISSOKO Ousmane	S			
CAN – Communauté agglomération du niortais	GUYON François	T	O		
CAN – Communauté agglomération du niortais	CANTEAU Alain	S			
Conseil départemental 79	BAURUEL René	T	O		A le pouvoir de Philippe BREMOND
Conseil départemental 79	MISSIOUX M-Pierre	T	O		Depuis 16h55 Pouvoir F. GINGREAU
Conseil départemental 79	GINGREAU François	T			
Conseil départemental 79	MAROLLEAU Thierry	T			
Conseil départemental 79	DELAGARDE Kim	T			
Conseil départemental 79	RENAUDIN Sylvie	T			
Conseil départemental 79	POIRAUD Olivier	T	N		Excusé
Conseil départemental 79	BREMOND Philippe	T	N		Donne pouvoir à R BAURUEL
Conseil départemental 79	BARILLLOT Dorick	T			
Conseil départemental 79	MAUFFREY Philippe	T	N		Excusé
Conseil départemental 79	DUPEYROU Romain	T	O		
Conseil départemental 79	VINATIER Nathalie	T			
Conseil départemental 79	GERBAUD Estelle	S			
Conseil départemental 79	BRILLAUD Chantal	S			
Conseil départemental 79	GAILLARD Didier	S			
Conseil départemental 79	PAULIC Claire	S			
Conseil départemental 79	VACHON Séverine	S			
Conseil départemental 79	NIETO Rose Marie	S			
Conseil départemental 79	PONCELET Katia	S			
Conseil départemental 79	JUIN Guillaume	S			
Conseil départemental 79	RENOUX Jean-François	S			
Conseil départemental 79	CHAUVEAU Philippe	S			
Conseil départemental 79	MAHIET LUCAS Esther	S			
Conseil départemental 79	GELEE Maryline	S			